

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 080-14**  
Le 11 juin 2014

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Aurora Oil & Gas Ltd. (AEF)**  
**Plan d'arrangement**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Aurora Oil & Gas Ltd. («Aurora») a annoncé qu'elle a reçu l'approbation de ses actionnaires concernant le récent plan d'arrangement effectué impliquant Aurora et Baytex Energy Corp. (« Baytex »). La négociation des actions d'Aurora a été interrompue à la Bourse de Toronto le 27 mai, 2014 et le retrait de la cote de la Bourse de Toronto sera effectué à l'ouverture des marchés le 12 juin 2014.

Chaque actionnaire d'Aurora est en droit de recevoir l'équivalent en dollar canadien de 4.20\$AUD pour chaque action d'Aurora détenue à 19h00 le 3 juin, 2014 (heure de Perth Australie).

**Aurora Oil & Gas Ltd. (AEF)**  
**CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions d'Aurora seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**                    **Le 12 juin 2014**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :**        **AEF deviendra AEF1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :**        **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :**                **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :**                    **Un versement en espèces de 428,32\$C.**

- **PRIX DE LEVÉE :**                      **Inchangés**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :**      **Les limites de position resteront inchangées à 250 000 contrats.**
- **CUSIP :**                                      **NOTACUSIP**

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la réorganisation par scission et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options AEF seront transférées à la classe d'options AEF1 qui constitue le nouveau livrable. Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

<b>Aurora Oil &amp; Gas Limited</b>		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
2,50 \$	AEF	AEF1
3,00 \$	AEF	AEF1
4,00 \$	AEF	AEF1
5,00 \$	AEF	AEF1
6,00 \$	AEF	AEF1

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Claude Cyr  
Vice-président principal, Marchés financiers